

Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL
semestriel Avril 2021 - N° 14

LUPIAC ET LA MUSIQUE
UNE RICHE HISTOIRE



15 janvier 2021 : Lupiac fait rêver le monde



12 décembre 2020 : marché de Noël



18 mars 2021 : installation du marché



LE MOT DU MAIRE

Vous ne trouverez que peu d'événements et de brèves relatés dans ce bulletin.

En effet, après un premier confinement imposé du 17 mars au 11 mai 2020, nous avons subi un deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre, soit plus de 2 mois durant lesquels tout a « tourné au ralenti » !

Le Conseil Municipal a cependant pu continuer à travailler grâce à la visioconférence ; c'est ainsi que nous avons réussi à maintenir le Marché de Noël le 12 décembre malgré un protocole très strict : » le Maire de la commune peut autoriser des artisans à vendre des produits de Noël à l'occasion de marchés en extérieur seulement. Les dégustations sur place (ex : vin chaud) sont interdites. Le port du masque y est obligatoire et les regroupements de plus de 6 personnes sont interdits ». Nous sommes nombreux à avoir regretté le vin chaud de Christelle !

Nous tenions vraiment à organiser ce marché afin de soutenir les commerçants et artisans en cette période compliquée et, vu les circonstances, ce marché a rencontré un certain succès. Je tiens à remercier les bénévoles de l'atelier menuiserie qui avaient décoré la place ainsi que Christelle Cornu, Lisa Hutton et Maxime Fillos qui ont réussi à mettre en place cette manifestation dans des délais très courts. Malheureusement, il n'a pas été possible d'organiser la réunion festive des vœux du Maire et de partager la traditionnelle galette des rois.

En janvier, nous avons été profondément attristés par le décès accidentel de Jean-Claude Bertolini. Aux côtés de Sacha et Laurent, de la Guinguette au Château Lacoste, il réparait, créait, embellissait. Nous n'oublierons jamais tout ce qu'il a donné pour son village, pour notre village.

Vous trouverez dans ce bulletin un grand article consacré à l'école de musique de Lupiac. En effet, l'Harmonie Lupiacoise a plus de 120 ans ! La première photo illustrant cet article date de 1898 et montre l'Harmonie alors dirigée par M. Pons. Après bien des avatars, elle est devenue la célèbre EMDA : École de Musique D'Artagnan. Cela méritait bien un hommage !

Vous pourrez également lire des informations fournies par le SICTOM qui devraient nous permettre d'éviter les erreurs de tri encore trop nombreuses.

La presse nous réserve parfois de bonnes surprises ! Ainsi, dans le cadre des restrictions de circulation imposées par la pandémie, le quotidien Le Monde a publié en janvier 2021 un article intitulé « Les 20 destinations du « Monde » pour voyager sans quitter la France ». Lupiac en fait partie !

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin N°14.

Véronique THIEUX LOUIT
Maire de LUPIAC

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

61

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 octobre 2020, à vingt heures et trente minutes.

Étaient présents : Mesdames Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : Madame Christelle CORNU. Monsieur MAGNE Patrick donnant procuration à Madame Véronique THIEUX LOUIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LABORDE

Approbation du compte rendu

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de la séance du 27 août 2020, il est approuvé à l'unanimité.

PNR Parc Naturel Régional de l'Astarac

Madame le Maire fait compte rendu des deux réunions auxquelles elle a participé concernant le projet de Parc Naturel Régional. Le comité de pilotage du 15 juin 2020 validant le périmètre du parc a retenu dans sa totalité, la commune de Lupiac. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac et désigne ses représentants comme suit :

Représentant titulaire : Véronique THIEUX LOUIT

Représentant suppléant : Lisa HUTTON

PLU Plan Local et Urbanisme. Débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Pour rappel, la commune de Lupiac est accompagnée par le cabinet « Atelier-Atu URBACTIS » de Toulouse. Pour pouvoir adopter un PLU (Plan Local d'Urbanisme), il est impératif de valider le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Madame le Maire passe en revue les différents axes du PADD version 2 reçu en date du 29/09/2020 (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et demande au Conseil Municipal de débattre sur les orientations proposées :

Orientation n°1 : Conforter le village en tant que pôle de centralité de la commune

Orientation n°2 : Maintenir les hameaux et répondre aux besoins en développement de la commune

Orientation n°3 : Mettre en valeur la trame verte et bleue et préserver le patrimoine bâti

- Préserver le patrimoine naturel
- Mettre en valeur le patrimoine bâti

Orientation n°4 : Soutenir et encourager le développement économique

- Soutenir l'agriculture
- Encourager l'activité touristique
- Maintenir les commerces, les services et l'artisanat

Le Conseil Municipal précise que cette orientation s'appuie sur 3 axes majeurs et non 2. Aussi il est important de rajouter dans le titre du point 4.3 : la notion de « développer » les commerces, les services et l'artisanat et non pas seulement « maintenir »

Orientation n°5 : Accueillir de nouveaux habitants tout en modérant la consommation d'espace

Décisions modificatives du budget

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives pour ajouter des crédits au chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » : + 5000.00 euros. Elle propose les virements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	
6411 Personnel titulaire	+1500 €
6413 Personnel non titulaire	+2000 €
6450 Charges sociales	+1500 €
615221 Bâtiments publics	-5000 €

Projet culturel de la commune de Lupiac

Madame le Maire fait lecture du projet culturel proposé par le collectif d'artistes représenté par Christine ALIAS et Yves DUFFOUR.

Au vu du bilan positif des expositions proposées en été 2019 et 2020, le collectif d'artistes propose un projet culturel. Ce projet a pour but de promouvoir l'art et la culture sur la commune, de proposer des rendez-vous pour tous, d'enrichir la vie communale, de développer l'éducation artistique et culturelle.

Le Conseil Municipal décide de nommer Lisa HUTTON comme référent pour faire le lien avec le collectif d'artistes afin de

mettre en place des événements culturels et Maxime FILLOS pour élaborer la communication et la promotion de ces événements.

En fonction des besoins, une somme sera inscrite au budget 2021 pour des activités culturelles.

Projet bibliothèque communale de Lupiac

L'aménagement du point bibliothèque communale se poursuit. Un devis de fenêtre a été reçu. Il est nécessaire de demander d'autres devis de matériaux et intervention pour une demande de subvention auprès de la Poste.

Comptes rendus des divers syndicats

Bernard LUIS, délégué au SMBV Syndicat Mixte des Bassins Versants Midour Douze fait rapport des 2 dernières réunions auxquelles il a assisté.

Frédéric CORNU, représentant de la commune au SIEBAG, Syndicat Intercommunal des Eaux, retrace la réunion d'installation du nouveau président et bureau.

Véronique THIEUX LOUIT fait compte rendu des différentes réunions de la Communauté de Communes et du Pays d'Armagnac.

Véronique THIEUX LOUIT a été élue représentante du canton pour le SDEG Syndicat Départemental des Énergies du Gers et aussi à l'Association des Maires.

Questions diverses

- ✓ Demande de subvention de l'ADOM pour le portage de repas : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- ✓ Courrier de l'Association « un toit pour l'autre », association qui accompagne la famille PALOKA. Elidor et Sidorella ont obtenu un titre de séjour de 3 mois avec possibilité d'occuper un emploi en attendant l'étude du dossier de demande de régularisation par le travail et le petit Noël a fait la rentrée des classes à l'école communale.
- ✓ La commune souhaitait participer au concours « villages étoilés ». Ce label, décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, vise à récompenser les efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse. Il s'avère que Lupiac ne peut concourir, la maîtrise de l'éclairage public est déjà bien avancée. Il aurait fallu concourir avant le passage de tout l'éclairage public en led.
- ✓ Le 17 octobre 2020, Madame le Maire a déposé plainte à la gendarmerie contre M. Gilbert CHALAND pour diffamation et souhaite qu'il arrête ses allégations et qu'il mette en conformité son bien immobilier situé place d'Artagnan à Lupiac.
- ✓ Courrier de M. DARRIBEAU pour une proposition de vente à la commune de la parcelle A327 derrière le moulin. Le Conseil Municipal souhaite prendre le temps de voir l'aménagement du tour du moulin et évoque le problème du passage qui relie la rue des mousquetaires au chemin du rempart nord.
Ce passage empiète sur des parcelles appartenant à M et Mme DARRIBEAU et Mme PASCHE.

Fin de la séance à 23h30

62 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 01 décembre 2020, à vingt heures et trente minutes.
Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, MAGNE Patrick
Formant la totalité des membres en exercice.*

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric CORNU.

Approbation du compte rendu

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de la séance du 20 octobre 2020, il est demandé de donner plus d'explications aux lecteurs du compte rendu sur le dossier du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Décisions modificatives

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Babou, comptable public à la trésorerie de Plaisance nous demande d'effectuer des opérations d'ordre. Pour cela il faut procéder à des décisions modificatives du budget comme suit :

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
681-042 Dotations aux amortissements et aux provisions	+3222.92 €	231...Immobilisation corporelle	-60 957.78 €
023 Virement à la section d'investissement	-3222.92 €	21538 Autres réseaux	+ 60 957.78 €
		2152-041 Installation de voirie	+9 824.09 €
		2135-041 Installation générale	+1 800.00 €

TOTAL		TOTAL	11 624.09 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>		<u>Investissement Recettes</u>	
		2803-040 Frais d'étude...	+3 222.92 €
		021 Virement de la section fonctionnement	-3 222.92 €
		203-041	+ 11 624.09 €
TOTAL		TOTAL	11 624.09 €

Demande de Marie Noëlle et Patrick GELUS

Madame le Maire expose la demande écrite reçue en mairie le 17 novembre 2020 de Marie-Noëlle et Patrick GELUS, gérant de la SAS GELUS and Co demandant l'exonération ou la suspension du loyer de l'établissement La Taverne de d'Artagnan durant la fermeture administrative liée au COVID 19.

Le Conseil Municipal souhaite soutenir la toute nouvelle activité de Marie Noëlle et Patrick GELUS sur la commune de Lupiac et décide de faire une remise gracieuse des loyers de novembre et décembre 2020 ainsi que de la location de la licence IV pour ces mois de novembre et décembre 2020.

Droit à la formation des élus

Madame le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les élus locaux bénéficient d'un droit à une formation adaptée à leurs fonctions, qui peut être prise en charge par le budget de la collectivité. Ils bénéficient également d'un droit à la formation (DIF) pour financer des formations en lien avec le mandat, ou avec leur reconversion professionnelle.

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Compte tenu des possibilités budgétaires, le Conseil Municipal décide qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Dénomination des voies – dossier adressage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de dénomination des voies et des rues sur la commune de Lupiac a été abordé en réunion et qu'un groupe de travail a été mis en place.

Afin de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, et la localisation GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des maisons et des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies sur le territoire.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Bilan du Musée d'Artagnan

Malgré une année particulière, le musée d'Artagnan a pu rouvrir ses portes avec un protocole sanitaire spécifique et une visite adaptée.

Sur l'été 2020, on note + 977 visiteurs au musée, mais une baisse de 37% sur l'activité de la boutique du musée.

L'année 2020 affiche une baisse de 13% de fréquentation (par rapport à 2019) et une baisse de 53% de l'activité boutique.

Questions diverses

- ✓ Info : dépistage COVID 19 à Aignan jeudi 3 décembre 2020.
- ✓ Courrier de la préfecture indiquant l'arrêté préfectoral du 24 novembre pour une compensation du coût de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle des élus. La commune de Lupiac recevra une dotation de 87€.
- ✓ Point sur les personnes vulnérables susceptibles d'être isolées et d'avoir besoin d'aide sur la commune.
- ✓ Point sur le bulletin municipal n° 12 et 13. Ils seront distribués en même temps avec une carte de vœux dès que l'impression sera faite, au moment des fêtes de fin d'année.
- ✓ Les traditionnels vœux du Maire n'auront pas lieu début janvier au moment de la galette des rois. Il est préférable de remettre à plus tard ce moment convivial, qui sera aussi l'occasion de remercier « Gugu ». Huguette LAGARDERE fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2020.
- ☐ Mireille LAFARGUE, qui va remplacer Huguette à la cantine scolaire, sera en immersion la semaine avant les fêtes de fin d'année.

63

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 décembre 2020, à onze heures et trente minutes.
Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Bernard LUIS, MAGNE Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : Madame Maryse FOURAGNAN, Messieurs Frédéric CORNU, Simon LABORDE, Jean-Marie GRIVAZ donne procuration à Maxime FILLOS.

Secrétaire de séance : Madame Christelle CORNU.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Huguette LAGARDERE fait valoir ses droits à la retraite au 1 janvier 2021 et Madame Alina GOEBEL termine son contrat d'un an le 31 décembre 2020.

Afin de pouvoir renouveler le contrat de Madame Alina GOEBEL au poste du Musée d'Artagnan, et de pouvoir recruter Madame Mirelle LAFARGUE au poste de la cantine scolaire, une délibération est à adopter.

Au tableau des emplois permanents fixés par délibération du 30 janvier 2020 figurent :

- un poste d'agent des services techniques pour une durée hebdomadaire de 18 heures (cantine scolaire)
- un poste d'agent du patrimoine pour une durée hebdomadaire de 17.30 heures (Musée d'Artagnan)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels, compte tenu des besoins du service, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Fin de la séance à 12h10

64

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2021 à onze heures et trente minutes.
Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, MAGNE Patrick
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et excusée : Madame Maryse FOURAGNAN

Secrétaire de séance : Madame Lisa HUTTON

Approbation du compte rendu

Madame le Maire fait lecture des comptes rendus des séances du 01 décembre et 21 décembre 2021.

Une précision est apportée au compte rendu de la séance du 01/12/2020.

Projet de changement de chaudière à l'école - Plan de financement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la circulaire relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Elle rappelle que la chaudière fioul du bâtiment scolaire date de 35 ans et que la consommation annuelle de fioul est importante. Le changement en pompes à chaleur serait une solution de chauffage économique et écologique pour le bâtiment de l'école. Suivant un diagnostic de performance énergétique, nous obtiendrions au moins 30% d'économie financière.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel où une subvention de l'État par la DSIL serait de 40%, et une aide de la Région de 30%.

Le Conseil Municipal décide de déposer les dossiers de demande de subvention pour ce projet de changement de chaudière à l'école avec le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES

Travaux Entreprises Pilati	53514.00 HT
DPE Diagnostic Énergétique	850.00 HT
TOTAL ESTIMATION TRAVAUX	54364.00 HT

RECETTES

DSIL	40%	21745.60 HT
REGION	30%	16309.20 HT
COMMUNE	30%	16309.20 HT
TOTAL		54364.00 HT

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le budget de la commune étant adopté au mois d'avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation est essentielle afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement.

Questions diverses

- ✓ Info : exercice de l'armée de Terre entre le 28 janvier et le 3 février 2021.
- ✓ Groupama : dans le courrier en date du 21 décembre 2020, Groupama nous informe sur notre dossier Assurance Juridique n°2020525689 concernant l'affaire DARRIBERE. Le dossier est classé temporairement, suite à la non-réponse de M. DARRIBERE depuis septembre 2020.
- ✓ « Été jeunes » : une demande de candidature reçue en mairie pour l'opération « été jeunes ». Il s'agit d'une jeune fille non domiciliée à Lupiac, qui a des attaches avec la commune. Le Conseil Municipal décide d'attendre l'effectif des jeunes intéressés et si pas trop nombreux d'accepter cette candidature.
- ✓ Point sur le prochain bulletin municipal : quel sera le thème ? : L'Histoire de la musique à Lupiac.
- ✓ Point sur les travaux et finition de la fontaine sur la place – rappeler la Colas pour terminer.
- ✓ Rencontre avec l'ONF et le collectif d'artistes ; une visite sur le site du Lac de Lacoste au printemps par beau temps est prévue pour vérifier les possibilités d'aménagements d'un parcours Land Art.

Fin de la séance à 12h10

65

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mars 2021 à vingt heures et trente minutes.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, MAGNE Patrick
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DURIEZ

Approbation du compte rendu

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021, qui avait été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail. Il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prise en application de la délibération du 10/07/2020

Décision d'accepter la donation faite par M. Chaland au profit de la commune.

Délibération de garantie partielle au vu du contrat de prêt de l'Office Public de l'Habitat du Gers

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en date du 19 février 2021 de l'Office Public de l'Habitat du Gers présentant les travaux à réaliser sur la résidence « Le Couvent » à Lupiac. La commune est sollicitée pour l'octroi d'une garantie ferme à hauteur de 10% sur le prêt contracté par l'OPHG.

Le Conseil Municipal de Lupiac accorde sa garantie à hauteur de 10% pour le remboursement du prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 119034 constitués de 2 Lignes du Prêt et destiné à financer les travaux d'amélioration de 7 logements : remplacement des menuiseries extérieures, des chaudières, remise en état des volets, isolation des planchers et sécurité incendie.

Constitution de partie civile dans l'affaire du vol à la cantine scolaire en juin 2016

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'école et la cantine scolaire avaient été victime de vol entre le 22 et 23 juin 2016.

Elle relate le dépôt de plainte en date du 23 juin 2016 à 10h15 à la Gendarmerie d'Aignan pour vol avec effraction à l'école primaire et cantine de Lupiac : vol alimentaire, ustensiles de cuisine, et jeux d'enfants, tricycle.

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à ester en justice au nom de la commune devant le Tribunal Correctionnel de Tarbes sis 6 bis, Rue du Maréchal Foch-65000 TARBES-Chambre correctionnelle le mardi 25 mai 2021 à 13h30 et notamment de se porter partie civile dans l'affaire susvisée.

Frais de fonctionnement scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois.

Le compte administratif 2020 fait apparaître une dépense globale de l'école de 61 155.42 €.

A la rentrée 2019, nous avons 31 élèves inscrits à l'école de LUPAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1972.75 €. Elle propose, comme les années précédentes de ne recouvrir que 65 % de la somme, soit la somme de 1282.28 € arrondie à 1280 €.

Le Conseil Municipal décide de mettre au recouvrement la somme de 1280 € par élève soit 65% environ du montant réel des coûts de charges de fonctionnement.

Candidature au projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » – plan de relance -

Madame Christelle CORNU, adjointe, retrace la demande des institutrices suite au dernier Conseil d'école.

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative. L'appel à projets de l'Éducation Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique sur deux volets essentiels non dissociables :

-L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels.

-Les services et ressources numériques.

Les projets sont construits conjointement par la mairie et l'équipe enseignante sur la base d'un diagnostic et doivent être déposés avant le 31 mars 2021. Pour le volet équipement, un taux de subvention est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par la commune. Ainsi la subvention de l'État sur ce volet peut couvrir 70 % de la dépense engagée. Les services et ressources numériques sont cofinancés à 50%.

Ainsi pour la commune de Lupiac, ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 2 classes ainsi que les ordinateurs des 2 professeurs des écoles soit environ 4700 € avec une subvention maximale de 70%, et pour le volet ressources 300€ avec une subvention maximale de 50%.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à répondre à l'appel à projets et solliciter les subventions les plus élevées possibles selon la répartition ci-dessus.

Adhésion au label « Petites Cités de Caractère »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par Monsieur Jean Pierre LEFLOC, Président de l'Association Petites Cités de Caractère d'Occitanie, déclinaison régionale du label « Petites Cités de Caractère de France ». Une petite cité de caractère est avant tout une commune qui a un projet pour la valorisation du patrimoine, et qui conduit régulièrement des actions dans ce sens.

A priori, par rapport aux critères de sélection, nous pourrions prétendre adhérer à ce label. Il est décidé par le Conseil Municipal de déposer un dossier de candidature qui passera ensuite en commission d'homologation.

Lac de Lacoste – plage - baignade

Madame le Maire retrace au Conseil Municipal son rendez-vous avec M. Nicolas LABEYRIE, directeur de la SAS GUIVINGOT. Cette entreprise basée à Auch fabrique des cabines de change pour les plages. Son concept est intéressant, et le produit serait un plus certain pour les visiteurs au lac de Lacoste. Le tarif unitaire après remise de la cabine de change est de 3550 € HT.

Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette proposition trop onéreuse pour la commune. L'idée retenue serait d'en discuter avec l'atelier menuiserie de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan.

Point sur les projets en cours

Projet parking avec ombrières, en cours d'élaboration du projet avec le SDEG.

Dossier adressage terminé. Les nominations des voies et numérotations des adresses ont été envoyées à l'IGN. Des devis sont en cours pour inscrire au budget 2021 l'achat des plaques de voies et numéros des habitations.

Cimetière : la gestion des cimetières incombe à la commune. La police des cimetières relève de la compétence du maire en application des dispositions des articles [L. 2212-2](#) et [L. 2213-9](#) du Code Général des Collectivités Territoriales. Avant d'engager des procédures de reprise de sépultures, il est essentiel pour la commune de disposer d'un état des lieux précis de son cimetière.

Office de Tourisme Communautaire d'Artagnan en Fezensac : l'OT a pour projet des panneaux d'interprétation du patrimoine à l'échelle des 25 communes du territoire communautaire. La commune de Lupiac a déjà mis en place 10 panneaux de ce style en 2019, mais d'autres points sont identifiés et permettront de continuer la mise en valeur du patrimoine du village.

Questions diverses

Demande de devis à M. Dessomme du SDEG pour éclairage solaire des parkings du lac de Lacoste.

Demande de Mme Lorenzi pour entretien du chemin rural après la chapelle de Cahuzères jusqu'au lieu-dit « Caussaté ».

Bois de Clarac : problème du pont qui a été très endommagé par les entrepreneurs de la coupe du bois faite en 2020.

L'entreprise de débardage doit faire le nécessaire pour réparer.

Fin de la séance à 22h15

SERVICES et COMMERCE

GARAGE AIO : Mécanique automobile - Station-service - Gaz - Journaux - Tabac.

Station ouverte tous les jours de 7h30 à 19h30 - 05 62 09 26 29

L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00

L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile

Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70 www.zebarnyshop.fr

Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi 10h - 12h30 et 14h - 15h30. Samedi 10h-12h30 et 14h-18h

En Juillet/ Août : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h-17h.

LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar

Facebook : la guinguette du lac - Laurent NOUGUES : 05 62 03 84 29

Ouvert du 1 juin au 28 septembre - Fermé le lundi

LA SABATÈRE : Restaurant Gastronomique

Ouvert vendredi soir et dimanche midi - traiteur sur commande le weekend

Vérane et Jean NEEL : 05 62 69 53 69 <https://www.facebook.com/Restaurant-la-sabatere-528147474023455> restaurantlasabatere@orange.fr

LA TAVERNE DE D'ARTAGNAN : Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie)

Marie Noëlle et Patrick GELUS 05 62 69 53 54 <https://www.facebook.com/La-Taverne-D'Artagnan-100769288512662>

Point pain-viennoiserie : ouvert tous les jours sauf le lundi.

Bar-restaurant : en saison hivernale ouvert tous les jours le midi sauf le lundi, et les soirs vendredi, samedi et dimanche.

Horaires plus larges en saison estivale.

Période COVID 19 : - pain tous les matins sauf le lundi.

Et restauration à emporter le vendredi soir et samedi midi sur réservation jusqu'au jeudi midi.

MARCHÉS D'HIVER

Tous les mardis matin, de 9 heures à 11 heures,

Stéphane AKARDJOUDJE à Caupenne d'Armagnac, poulets rôtis, bière de La Cadette de Burosse,

Sandrine BEL LATROUSS à Espas, plants et fleurs,

Joseph et Nicole CAZETTE à LUPIAC, fromages brebis, chèvre et vache,

Anne DELANNOY, maraîchère à ARDENS (CAZAUX D'ANGLES), certifiée agriculture biologique,

Audrey JOURDAN-CERIZOLLA et Nicolas JOURDAN, La Ferme des BERNONS à LUPIAC, porc fermier,

Maurizio TONANI et Tania MICHALEK à Pallanne, produits italiens, et

Christine VILLIEM, maraîchère à BAZIAN, certifiée agriculture biologique,

sont sur la Place d'Artagnan pour vendre leurs produits.

Pour joindre Stéphane: 07 87 04 73 38 et chauve2693@hotmail.fr

Pour joindre Sandrine: 06 77 53 76 92

Pour joindre Joseph: 06 30 85 66 75 et Nicole: 06 73 86 18 03

Pour joindre Anne: 06 71 26 53 75 et ojardindardens@gmail.com

Pour joindre Audrey et Nicolas: 06 61 71 46 01 et lafermedesbernons@orange.fr

Pour contacter Maurizio: 06 65 54 94 60 et maurizio.tonani@laposte.net

Pour joindre Christine : 06 37 99 66 14 et lesjardinsdupebuc@gmail.com

Les mémoires de la musique de Lupiac

« Très ancienne, notre société de musique fut déstabilisée par deux mobilisations 1914 et 1940. Le temps de cette dernière, certains durent endurer cinq années de captivité. A la libération en 1945, nos musiciens se retrouvaient avec enthousiasme et reprenaient leur instrument, l'effectif était restreint mais le principal était assuré : 8 Mai, 11 Novembre, ainsi que les cavalcades de l'époque, le tout sous la baguette du chef Fernand Pérès.... Quelques années plus tard, à l'initiative de Lucien Laffargue et avec l'assentiment des familles Fourquet, Lasportes, une école de musique fut constituée et une clique voyait le jour : clairons, tambours sous la direction de Lucien Laffargue. Pour cela, une dizaine de jeunes furent recrutés et après de nombreuses répétitions cette formation rejoignait nos jeunes instrumentistes récemment formés également. Ce fut un bol d'air et un renfort appréciable pour les défilés, la retraite au flambeau du 14 juillet et la fête locale. La Sainte Cécile était fêtée entre musiciens, les concerts n'étant pas à l'ordre du jour ... mais une soirée fort conviviale entre musiciens avec un peu de gastronomie : huitres, saucisses grillées au feu de bois, le tout arrosé avec le « bouret » vin nouveau du terroir. Au fil du temps, compte tenu de son âge, le chef et doyen Fernand Pérès décidait de passer la main. C'est le professeur Albert Mazères qui lui succédait».

Témoignage de Jean Lasportes



Harmonie Lupiacoise 1898

« C'était le 11 novembre de l'année 1976, la dizaine de musiciens qui composait l'Harmonie Lupiacoise prenait rang pour le défilé sous la baguette de Fernand Pérès.

Imaginez-vous ? 10 musiciens en formation défilé : 3 rangées de 3 plus le chef...il ne fallait pas être un grand visionnaire pour s'apercevoir que cette harmonie mourait à petit feu. Et pourtant, il a fallu ce jour-là, le réconfort d'un bon apéritif pour que l'on s'interroge sur notre avenir.

Pourquoi ne pas créer une Ecole de Musique ??

Et voilà que tout a débuté, la volonté de chacun d'entre-nous a fait qu'en moins d'un mois nous avons répondu à cette question. C'est sous l'impulsion de Guy Fourquet que nous avons décidé de créer cette école. Alors pour la 1ère fois on a cité le nom d'Albert Mazères. Déjà chef d'harmonie et professeur dans les écoles de musique d'Eauze, Gabarret, Albert Mazères a finalement accepté de relever le défi. Il suffisait de trouver les élèves et l'aventure musicale Lupiacoise allait commencer. Un an plus tard, l'harmonie était déjà rajeunie par l'arrivée de jeunes musiciens issus de notre école de musique».

Témoignage d'André Laffargue



Les cadets de d'Artagnan

Les cadets de d'Artagnan : histoire avec le lien école 1978

« Nommé co-président, avec André LAFFARGUE en 1986, et suite à la demande de notre emblématique professeur et chef, Albert MAZERES, j'accepte de lui donner un coup de main, bénévolement, pour assurer les cours de musique de cette petite école, où l'effectif s'est toujours maintenu entre 30 et 40 élèves. D'autres membres, et anciens élèves de « Bébert », tels que Michèle LARROUY, Nathalie LAFFARGUE, Philippe CONTINI, Sébastien LARROUY, ont également donné de leur temps, tous les samedis, afin que notre petite structure subsiste, sachant que la subvention communale n'a jamais été très importante, et représentait peu, par rapport au budget nécessaire pour le fonctionnement.

Jusqu'en 1997 tous les samedis, hors périodes de vacances, je donnais des cours de solfège, pour les niveaux intermédiaires (Bébert, pour les supérieurs, Michèle et Nathalie pour les premiers niveaux débutants). Je donnais également des cours de saxophone et de clarinette durant les premières années (Michèle prenant le relais par la suite).

Nous monterons une structure (bureau, dont je serais le président) « Ecole de musique », mais sous le même statut (modifié) que l'harmonie, ne pouvant pas prétendre avoir une autre subvention communale. Durant ces années, cette structure se maintiendra, avec un bureau, un professeur officiel et des professeurs bénévoles. En 1996, nous ferons venir un professeur de trompette, Philippe CRUGUET.

En 1997 sous l'impulsion de l'ADDA, je participe aux premières réunions de consultations pour la future structure « Associations des écoles de musique du Terroir », afin de mutualiser les ressources de plusieurs écoles de musique du secteur.

De part mes activités professionnelles sur Bordeaux, et la distance par rapport à LUPIAC, je démissionne donc de mes postes en 1998, pour m'installer définitivement sur Bordeaux».

Témoignage de Jean- Luc Dagieux



« Déjà, 20 ans que l'Association de Musique du Terroir de d'ARTAGNAN existe, que le temps passe !!

Il y a de cela 20 ans, dans les 2 petites écoles de musique, Lupiac, Montesquiou et dans celle plus grande, de Vic-Fezensac, des professeurs (certains bénévoles) donnaient des cours aux jeunes musiciens de nos villages et villes : c'était bien mais peut-être pas assez satisfaisant. En effet, nos écoles rurales devenaient fragiles à cause de la désertification, de bénévoles de plus en plus rares, des ressources financières parfois aléatoires. En même temps, la demande des familles qui souhaitent que leurs enfants apprennent la musique était très prégnante, notamment sur la qualité des cours qui étaient dispensés.

Donc pendant plusieurs mois, les dirigeants de ces 3 écoles ont réfléchi à un nouveau concept pour permettre l'accès à la musique à un plus grand nombre, avec des enseignants de qualité. Le projet, un vrai challenge était ambitieux, il fallait :

- Convaincre les élus des collectivités de soutenir financièrement (Conseil départemental, ensemble des communes)
- Mutualiser les moyens : locaux, humains
- Pérenniser les emplois des professeurs qualifiés et permettre aux professeurs bénévoles de toujours jouer un rôle non négligeable
- Promouvoir auprès des familles et musiciens pour qu'ils fassent confiance à cette nouvelle association
- Répondre aux exigences administratives très fortes (budget, ressources humaines, demandes de subventions, suivi budgétaires ...)

Dans le but de donner un enseignement musical de qualité et de favoriser l'apprentissage de la musique en milieu rural et surtout Permettre à chaque école de conserver son âme.

Et donc en 1998, l'association de musique du Terroir de d'Artagnan a vu le jour : Véritable aventure humaine avec beaucoup d'émulation.

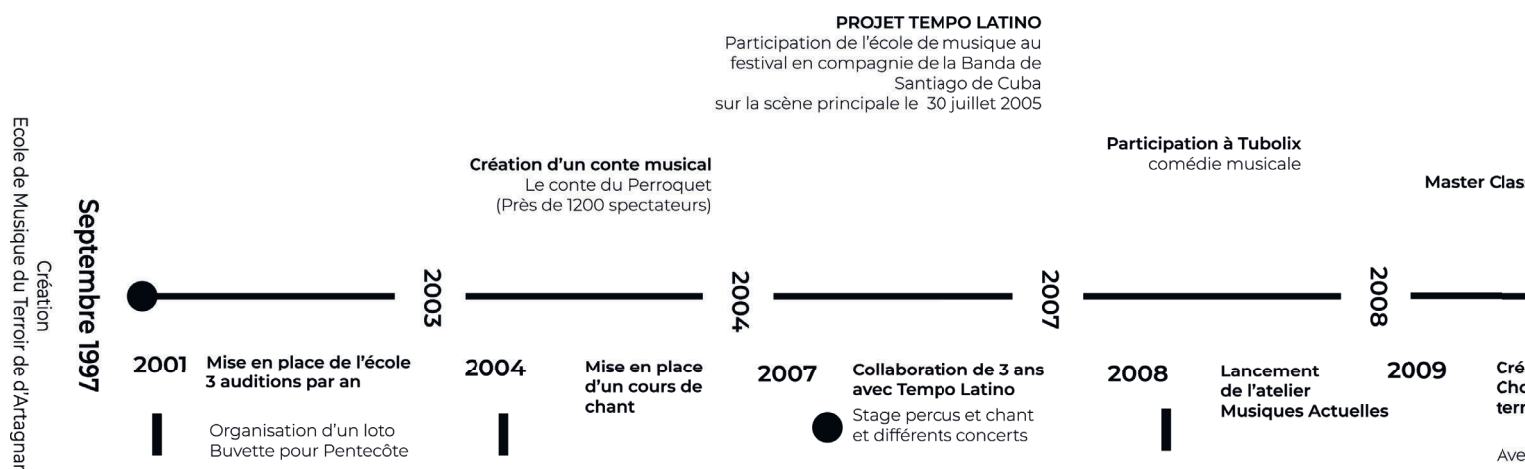
Les fondations de cette nouvelle école ont reposé sur les engagements des uns et des autres :

- les musiciens qui suivent avec intérêt les cours et qui réussissent leurs examens,
- les professeurs qui ont dispensé des cours de qualité,
- les parents qui ont accepté pour certains de consacrer plus de budget à l'éducation musicale de leur enfant
- les parents bénévoles qui ont mené plusieurs actions pour permettre de boucler le budget de l'associations (loto, buvettes pour pentecôte)
- les élus qui ont continué de soutenir financièrement

L'aventure a continué avec de

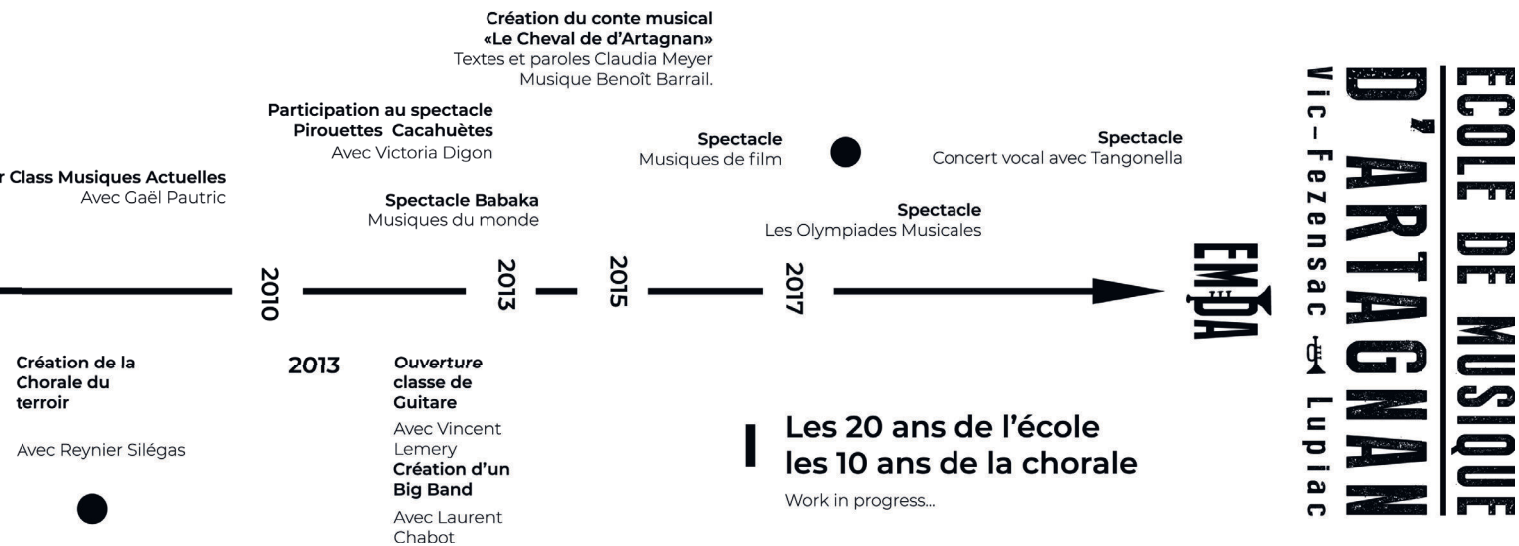
- très beaux rendez-vous comme la comédie Musicale (Le conte du perroquet) le mythique concert dans les arènes de Vic avec la Banda de Santiago de Cuba ,
- des moments de partage musical avec les différentes harmonies, chorale, classes, de nombreux concerts donnés ici et là ,
- des élèves de ces écoles qui font carrière dans la musique et dont nous sommes tous fiers.

Comme dans toute organisation et entreprise, l'école de musique de D'Artagnan doit faire face aux évolutions de la société et s'adapter, c'est je crois ce qui se passe ici et maintenant. Je reste persuadée que les écoles de musique ont une réelle utilité pour la construction des



jeunes et moins jeunes qui sont dans ces écoles. Elles donnent à chacun la possibilité de partager de nombreuses valeurs : respect, bienveillance, écoute, travail et parfois abnégation. Par leur présence, elles contribuent au développement de notre territoire. Pour conclure, je voudrais partager avec vous une phrase de Pablo Casals qui me semble totalement d'actualité dans notre monde actuel : « La musique chasse la haine chez ceux qui sont sans amour. Elle donne la paix à ceux qui sont sans repos, elle console ceux qui pleurent ».

Témoignage de Béatrice Thorignac



Liste des présidents de l'école de 1998 à 2021 :

*Béatrice Thorignac,
Chantal Peffau,
Valérie Debaigt,
Bruno Duriez*

« C'est au début de l'été 1999 que quelques musiciens de l'école de musique lupiacoise ont eu l'idée de créer une 3ème formation musicale sans aucune prétention. De fil en aiguille, nos prestations se sont enchaînées et amplifiées grâce aux échos entre villages voisins. Puis, une grande partie du département appréciant en particulier notre bonne humeur....quelque peu festive, notre réputation a grandi ! Voilà très schématiquement de quelle manière s'est constitué notre groupe formé au départ de petits jeunes devenus un peu plus grands et surtout inspiré, par une joie de vivre incomparable et l'amour de la musique hérité de notre éternel chef Bébert....

Cette génération de jeunes musiciens issue de l'école de musique a permis d'apporter un nouvel élan à la société musicale : nouvelle identité, nouveaux morceaux, nouvelles tenues, participations aux festivals de bandas, enregistrements de deux CD, animation du Pavillon France en 2010 lors de l'exposition universelle de SHANGAI, soirées « Cabaret Gascon », ...

En parlant d'identité il est important de préciser que la participation au festival de banda à Condom en 2003 marque le changement de nom de la banda : Les Cadets de d'Artagnan deviennent Les Bundy's

Sous la baguette d'Isabelle FOURQUET depuis l'automne 2002 cette « génération Bundy's » est bel et bien reconnue pour son dynamisme, sa musicalité et le partage. Toutes ses valeurs ont permis à de nombreux musiciens de faire leurs premières armes musicales au pays de d'Artagnan».

Témoignage de Julien Larrouy et Fabien Fouragnan

Liste des professeurs depuis 1998 :

41 professeurs ont travaillé sur l'école de musique dont principalement à Lupiac :

Albert Mazères, Nathalie Laffargue, Anne Marie Aïo en formation musicale ; Nelly Despax flûte et FM ; Michèle Larrouy et Michel Pertile clarinette, Isabelle Fourquet saxophone, Philippe Cruguet, Lionnel Dépis, Laurent Chabot, Damien SaintMarc et Valentin Montebello trompette, Barnabé Wiorowski trombone Tuba, Sébastien Larrouy, Mikaël Torren, Quentin Ferradou et Sarah Hédoux en batterie , Thierry Sterna guitare

« Co président et élève de l'école de musique de d'Artagnan (EMDA), je suis :

- ému avec les témoignages de Jean, André, Jean -Luc, Béatrice, Fabien et Julien. Nous voyons que la musique de Lupiac est une ligne de vie qui guide plusieurs générations. Elle apporte convivialité, bonheur, esprit de groupe à tous ces membres.

- fier de participer un moment à cette continuité. La musique apporte à nos jeunes une éducation supplémentaire. Elle forme des hommes, des femmes, sérieux, efficaces, sensibles, sociables, respectueux des valeurs de la vie ; aux adultes un moment de liberté.

- convaincu que l'EMDA est un outil performant pour l'éducation musicale :
un professeur par instrument des ateliers de groupe pour tous les goûts ,style musicaux (jazz ,rock, chant, musique actuelle,...) et des groupes reconnus: SEA SAX & CO ,LA CHORALE DU TERROIR DE D'ARTAGNAN. La musique et Lupiac sont indissociables. Je souhaite une longue vie à l'EMDA car **A LUPAC, LA MUSIQUE EST UNE POUR TOUS**»

Témoignage de notre Co président : Bruno Duriez

LE COIN DES BREVES

Cérémonie du 11 novembre 2020



C'est avec le soleil mais sous le signe de la Covid que s'est tenue la cérémonie du 11 novembre. Rappelons que c'est le 11 novembre 1918 à 5 heures 15 qu'est signé dans un wagon à Rethondes (Oise) l'armistice mettant provisoirement fin aux combats de la première guerre mondiale. C'est la reconnaissance de la victoire des alliés et de la défaite de l'Allemagne. Le traité de Versailles le 28 juin 1919 met un terme officiel à ce conflit qui a fait 18,6 millions de morts dont 8 millions de civils. Contrairement aux années précédentes, en fonction des règles sanitaires, seules quatre personnes ont participé à la cérémonie : Véronique Thieux Louit a lu le message de Florence Parly, Ministre des armées et déposé la gerbe de fleurs avec Robert Paché, Maire de Saint Pierre d'Aubézies, Frédéric Cornu, premier adjoint, a rappelé le nom des 33 Lupiacois morts pour la France et Isabelle Fourquet a interprété la sonnerie aux morts.

Marché de NOËL en images



L'œuvre d'Evelyne NOYÉ

Évelyne Noyé, qui tient l'agence postale de Lupiac le matin du lundi au vendredi, a aussi d'autres talents et a offert à la commune son œuvre. Il y a quelques années, elle a suivi une formation pour monter des tapisseries à l'aiguille.

Elle a d'ailleurs fait venir sa formatrice deux années de suite au Festival d'Artagnan de Lupiac.

Sa tapisserie représente les blasons de la Gascogne :

- Au centre, les armes de Lupiac, simplifiées,
- De gauche à droite et de haut en bas, la Gascogne, les tours présentes dans de nombreux blasons gascons,
- Des armes de l'Occitanie, des rois de France,
- De la ville de Beaumarchés, des Montesquiou-Fezensac et de la ville de Montesquiou.

La tapisserie mesure 54 cm de large sur 62 cm de haut. Elle est constituée de fils de laine et de lin d'Aubusson-Felletin.

Elle a nécessité 700 heures de travail, 4 000 aiguillées pour 3 000 m de fil. Et ce n'est pas tout : ce travail minutieux comporte plusieurs points de broderie qu'Évelyne devait maîtriser pour réussir cet ouvrage (point pavés simple, petit point de Saint-Cyr, point milanais, point de croix droit, point de Hongrie simple, point de Gobelin et point de Gobelin oblique empiétant).

Les couleurs se rapprochent au mieux des couleurs héraldiques (bleu gentiane pour *azur*, rouge coquelicot pour *gueules*, jaune soleil pour *or*, santoline pour *argent*).



LUPIAC à l'honneur dans le journal LE MONDE



https://www.lemonde.fr/m-styles/article/2021/01/15/ou-partir-en-voyage-en-2021-les-20-destinations-100-france-du-monde_6066422_4497319.html

Lupiac est à l'honneur dans le journal LE MONDE du 15 janvier 2021, cet article publié sur internet était aussi dans le supplément papier du samedi.

Les 20 destinations du « Monde » pour voyager sans quitter la France

Par Anne-Lise Carlo, Cécile Cazenave, Ariane Chemin, Eric Collier, Thomas Doustaly
Agnès Gautheron, Clara Georges, Sébastien Jenvrin, Olivier Razemon, Nicolas
Santolaria, Yoanna Sultan-R'bibo, Service infographie et Service photo

Publié le 15 janvier 2021 à 16h50 - Mis à jour le 16 mars 2021 à 16h17

**MAIRIE**

Secrétariat de Mairie

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.
mairiedelupiac@orange.fr - 05 62 09 26 13 - www.lupiac.fr

Retrouvez nos vidéos sur www.youtube-mairie.de.Lupiac créé par Jean Mary Lefebvre

LUPIAC – Commune touristique

La commune de Lupiac est dénommée Commune Touristique pour 5 ans par arrêté préfectoral en date du 11 février 2020, suite à sa demande de renouvellement.

Plus de tri,
moins de déchets

INFOS DU SICTOM OUEST

NOV- DEC 2020

On dit que le tri, c'est compliqué!

FAUX



photo sictom

E=MC2. OK! Ça, c'est compliqué. Mais faire le tri? Suivez simplement ces 3 étapes et le tri vous paraîtra simple comme un jeu d'enfant!

Etape 1 Je me pose la question: "Mon déchet est-il un emballage?"

Si vous répondez **oui**, c'est **au tri!** Ça y est, vous savez trier! Barquette de viande? Est-ce qu'elle emballé un produit? OUI! Donc au tri!



Etape 2 Mon emballage est constitué de plusieurs matériaux?

Je les sépare bien avant de les mettre au tri.

Dans une boîte de céréales, je dépose séparément la poche plastique et le carton



Etape 3 N'imbriguez pas les emballages entre eux et ne les enfermez pas dans des sacs en plastique: les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux dans les centres de tri.

Et voilà, c'est qui les champions du tri, maintenant?



Pas d'équipement pour trier? En ville, demandez votre caissette à la déchetterie, à la campagne, demandez vos sacs de pré-collecte à la mairie.

Un doute, une question? sictomouest.blogspot.com

Le tri vous dit merci!

C'est vous, les premiers acteurs du recyclage. Sans votre geste de tri, tout ce qui suit ne pourrait pas exister. Découvrez la boucle du recyclage!



Jeter bien, c'est mieux!



05.62.08.93.84
sictomouest@blogspot.com

Rejoignez -nous!

Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle du SICTOM par mail
sictom.ouest@wanadoo.fr

Le CARTON au bon endroit

Les cartons se recyclent mais encore faut-il les déposer au bon endroit. Une différence à faire entre suremballage et cartonnette d'emballage qui permet de ne pas saturer les bacs jaunes.

DECHETTERIE = Cartons

Les cartons de suremballage
Les cartons marron
Les cartons encombrants



BAC JAUNE = Cartonnettes

Les cartonnettes
Les cartons de pizza
Les boîtes à chaussures



POTS ET BARQUETTES au tri

Dans votre conteneur jaune, tous les emballages se recyclent. Les pots et barquettes font partie de cette grande famille des emballages recyclables.



d'autres infos sur
sictomouest.blogspot.com

sictom.ouest@wanadoo.fr

05.62.08.93.84



A retenir

- Le verre se recycle à l'infini. Portez-le dans **les colonnes à verre**.

- Les **masques** se jettent dans **la poubelle noire**.

Votre geste de tri est un grand geste! Merci!



ÉTAT CIVIL du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021

Décès

Simone, Yvonne, Joséphine NAYOZE, née LARROQUE,
le 17 avril 1924 à LUPIAC (Gers), décédée le 02 janvier 2021 à VIC-FEZENSAC (Gers)

Monsieur Jean-Claude BERTOLINI,
né le 18 avril 1949 à NOGARO (Gers), décédé le 18 janvier 2021 à COUFOULEUX (Tarn)

Jacqueline, Rolande, Ginette DUPLANTÉ, née BETH
le 20 mars 1936 à LUPIAC (Gers), décédée le 31 mars 2021 à NOGARO (Gers)

Permis d'inhumer

Monique DARRIET, née DUALÉ,
née le 25 février 1941 à LUPIAC (Gers) décédée le 10 janvier 2021 à LA TESTE – DE – BUCH (Gironde)

Gérard, Paul, Bernard DUALÉ,
né le 01 juin 1938 à LUPIAC (Gers) décédé le 05 mars 2020 à LUPIAC (Gers).

ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES

ALIAS Christine *sculptrice / portraitiste* :06.82.11.79.80 christinealias32.wixsite

BEYRIES Sacha, *entretien, espaces verts, aménagement extérieur, bricolage*

06.75.39.32.84 sachabeyries@outlook.fr

BERTOLINI Sacha *Graphiste* 06 50 46 33 49

BRETTES Jérôme *Cours de yoga* 06 52 53 26 49

BOUCHET Guy *Ébéniste, facteur d'orgues* 06 22 42 18 10

CASARIN Alain *Travaux publics* 06 07 60 60 94

DESBARATS Annick *Assurance AXA*, 06 79 63 09 55 annick.desbarats@axa.fr

www.axa.fr

DESBARATS David *Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement* 05 62

69 03 65 - 06 30 93 82 78

DUFFOUR Yves *Artiste peintre* 06 31 20 19 97

DUFFOUR Élisabeth *Praticienne de la relation d'aide et développement personnel* 06

70 49 04 96

FERREYRA Ronald *Maçon* 05 62 69 71 38

FITCH Bakhytgul (Bee) *Artiste (pastelliste)* 06 10 45 56 38 bakhytgul@gmail.com

GARAIT Marie-Ange *Infirmière* 06 63 57 65 40

GRANDOTTO BIETTOLI Manon *Ferme équestre* 06 32 38 11 08

manon.grandotto@gmail.com

LA FERME DES BERNONS *Élevage et vente directe de porc fermier* 06 61 71 46 01

lafermedesbernons@orange.fr

MARTIN Patrick *Tous travaux du bâtiment* 06 89 21 04 54

MANGENOT François *Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur* 06 08 73 26 78

PAGANESSI Daniel *Pension canine et féline* 05 62 09 23 87

PINEAU Tony *Travaux d'élagages* 06 67 23 95 10

REMY Denis *Ostéopathie rachidienne* 06 87 88 28 22

TERRAS Wendy *Écurie* 06 33 05 62 37 wendyterras@hotmail.fr ecuriewendyterras.fr

THIEUX LOUIT Véronique *Conseiller immobilier* 06 03 45 37 69

<http://veronique.thieuxlouis.capifrance.fr>

VICENTE Ambre *Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux* 06 33 77 26 26

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos.

Nous publierons.

